

5.8 - SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES – EVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS SUR LA FAUNE PROTEGEE ET SES HABITATS

Le tableau suivant présente une synthèse des impacts potentiels du projet sur les espèces animales concernées par cette demande de dérogation, et les mesures pour éviter ou réduire ces impacts. La dernière colonne évalue les impacts résiduels significatifs sur les espèces considérées.

Impacts	Caractérisation de l'impact			Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Impacts résiduels
	Type	Période concernée	Intensité			
Destruction directe d'individus Fadet des laiches	D, P	C	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement de landes humides à molinie sous les lignes HT (maintien d'un corridor écologique de l'espèce) - Gestion du niveau de la nappe pour conserver les conditions d'humidité actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de circulation réduite dans la future ZAC - Suivi du chantier par un expert écologue 	Destruction d'individu car cycle entier sur la molinie Ceci n'est pas tolérable
Destruction d'habitats favorables au Fadet des laiches et à l'hibernation des amphibiens : landes humides à molinie et certaines landes mixtes (fougères et molinie)	D, P	C	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement de landes humides à molinie sous les lignes HT - Gestion du niveau de la nappe pour conserver les conditions d'humidité actuelles 	Suivi du chantier par un expert écologue	Destruction d'environ 0,91 ha de landes humides à molinie et 16 ha environ de landes mixtes Ceci n'est pas tolérable
Altération indirecte d'habitats non détruits par l'opération : risque de pollution, risque de modification des conditions hydrogéologiques et hydrologiques à l'origine des milieux existants, création de milieu favorable au développement d'espèces à dynamique invasive	I, P ou T	C / E	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du niveau de la nappe pour conserver les conditions d'humidité actuelles - Gestion des ruissellements (qualité et débit) pour éviter l'altération 	<ul style="list-style-type: none"> - En phase chantier : défrichage réalisé à l'avancement des travaux pour éviter de laisser les sols nus, suivi des espèces invasives, réutilisation des terres de déblais pour les remblais - En phase exploitation : cahier des charges pour l'entretien de la végétation (pas de produits phytosanitaires, suivi des invasives, etc.), convention signée avec RTE pour entretien sous les lignes HT, précaution pour limiter les risques de pollution chronique et accidentelle, suivi de la qualité de l'eau - Suivi du chantier par un expert écologue 	Faible L'impact faible n'est pas garanti. Des défaillances des systèmes de gestion sont à craindre.